

Règlement exposition photos

Article 1 : Objet

La médiathèque de Maringues organise une exposition de photographies dont le thème choisi est le suivant : « **Le patrimoine de la Communauté de communes Plaine Limagne et ses paysages** ».

Article 2 : Conditions et modalités de participation

La participation à cette exposition est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure ou mineure à partir de 12 ans, demeurant sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne. Les bulletins de participation sont disponibles sur le site de la mairie et sur le site de la médiathèque ou à l'accueil de la médiathèque.

Les photos doivent être récentes et en couleurs. Elles doivent impérativement être prises sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne et ne représenter que le patrimoine et les paysages du territoire. Toute photographie d'ordre privé et les portraits sont interdits.

Chaque participant peut présenter 2 photographies maximum, les retouches, montages et plagias sont interdits.

Les photographies doivent être envoyées sous format numérique avec une résolution suffisante pour permettre une impression de bonne qualité. L'impression sera de format A4 pour toutes.

Chaque photographie doit comporter le nom du participant, son âge, le lieu de la prise de vue et être envoyée à l'adresse mail suivante : mediatheque@mairiemaringues.fr accompagnée du bulletin d'inscription avant le 17 août.

Les participants doivent accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres ainsi que la citation de leurs nom et prénom notamment dans le bulletin municipal ou la presse.

Toutes les photos feront l'objet d'une exposition au sein de la médiathèque à l'automne.

La participation à l'exposition implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement.